

**2eme séance : vendredi 26 février 2021 à 19h00****Séance ordinaire.**

L'an deux mil vingt, le 26 février deux mil vingt et un, le conseil municipal de la Commune de Dabo s'est réuni à l'Espace Léon IX, après convocation légale en date du 23 février deux mil vingt et un, sous la présidence de Monsieur Eric WEBER, Maire.

**Présents (21) :**

Monsieur le Maire, Eric WEBER.

Mesdames et Messieurs les adjoints : LEHRER Marie-Reine, DILLENSCHNEIDER Anne, BENTZ Muriel, GASSER Nicolas, ANTONI David, WILMOUTH Jean-Michel.

Mesdames et Messieurs les conseillers : CHRISTOPH Viviane, LE MEUR Elisabeth, BLAISE Murielle, SPENGLER Christophe, SCHWALLER Lydie KNOLL Sylvie, CHEVRIER Franck, DIEMER Hélène, WEBER Didier ZIMMERMANN Jérémy, SCHWALLER Michel, WEINSANDO-RUFFENACH Dominique, KLEIN Angélique, ZOTT Patrick.

**Excusés (2) :** WOLFF Thierry (procuration à GASSER Nicolas) et HUGUES Emilie (procuration à BLAISE Murielle)

Mme LEHER Marie-Reine a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

-----  
*Préambule*

**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte rendu de séance du 29.01.2021.
  2. MARPA
  3. Décisions en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
  4. Compte administratif 2020 : Budget M14.
  5. Compte administratif 2020 : Budget M49 EAU.
  6. Affectation des résultats de l'exercice 2020 : Budget M14.
  7. Affectation des résultats de l'exercice 2020 : Budget M49 EAU.
  8. Compte de gestion 2020 : Budget M14, M49 EAU.
  9. Défenses Extérieures Contre l'Incendie (D.E.C.I)-Contrôle des poteaux et des bouches d'Incendie
  10. Demande subvention de l'Association des parents d'élèves de la Cité Erckmann Chatrian
  11. Divers et Communication.
- 

**1. Approbation du compte rendu de séance du 24.01.2021.**

Le compte rendu du 24.01.2021 est approuvé à l'unanimité.

**2. MARPA.**

Le Cabinet Lambert a terminé le chiffrage des travaux pour la phase n°2 (Aménagement paysagers). L'appel d'offre devrait être mis en ligne début mars pour une ouverture des plis le vendredi 26 mars 2021.

Un acompte sur la subvention DETR a été demandé pour la phase 2.

Concernant la gestion de la future résidence, des échanges constructifs sont en cours avec un organisme intéressé par sa reprise en gestion. Une visite du site est prévue durant la seconde quinzaine du mois de Mars 2021.

**3. Décisions en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

/

**4. Compte administratif 2020 : Budget M14.**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme LEHRER Marie-Reine, 1<sup>er</sup> Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Eric WEBER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés...		51 921.57				51 921.57
Opération de l'exercice	785 329.71	727 073.40	1 921 665.14	2 469 602.91	2 706 994.85	3 196 676.31
TOTAUX...	785 329.71	778 994.97	1 921 665.14	2 469 602.91	2 706 994.85	3 248 597.88
Résultats de clôture...	-6 334.74			726 385.32		720 050.58
Restes à réaliser...	474 800.00	202 849.00				
TOTAUX CUMULES	481 134.74	202 849.00			278 285.74	
RESULTATS DEFINITIFS						

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

1. **Approuve le compte administratif 2020 : Budget M14**

**VOTE : à l'unanimité avec 22 voix POUR.**

**DCM N° 2021-02-D001**

## **5. Compte administratif 2020 : Budget M49 EAU.**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme LEHRER Marie-Reine, 1<sup>er</sup> Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Eric WEBER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DE L'EAU</b>						
Résultats reportés...		477 818.28		351 570.72		829 389.00
Opération de l'exercice	191 154.46	168 271.35	226 589.82	326 309.68	417 744.28	494 581.03
TOTAUX...	191 154.46	646 089.63	226 589.82	677 880.40	417 744.28	1 323 970.03
Résultats de clôture...		454 935.17		451 290.58		906 225.75
Restes à réaliser...	321 655.00				321 655.00	
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						584 570.75

1. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
3. Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

1. **Approuve le compte administratif 2020 : Budget M49 EAU**

**VOTE : à l'unanimité avec 22 voix POUR.**

**DCM N° 2021-02-D002**

**6. Affectation des résultats de l'exercice 2020 : Budget M14 .**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Eric WEBER, après en avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020. Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat Exercice 2019	Virement à la section investissement 2020	Résultat de l'exercice courant 2020	Reste à réaliser exercice 2020	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de Clôture de l'exercice 2020	Résultat de Clôture de l'exercice 2020 avec RAR pour l'affectation du résultat
INVEST	51 921.57	/	-58 256.31	D : 474 800 R : /202 849		- 6 334.74	<b>-278 285.74</b>
FONCT	518 447.55	340 000.00	547 937.77			726 385.32	<b>726 385.32</b>

- Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent de fonctionnement de 726 385.32 € ;
- Constatant que le compte financier fait apparaître un déficit d'investissement de 6 334.74 € ;
- Que le déficit d'investissement cumulé est de - 278 285.74 € ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement - déficit - de la section d'investissement),

**Décide d'affecter le résultat comme suit :**

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu Au BP (c/1068)	<b>280 000.00 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>220 000.00 €</b> <b>226 385.32 €</b>
Total affecté au c/1068 :	<b>500 000.00 €</b>
<b>Déficit GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b> Déficit à reporter (ligne 001)	<b>6 334.74 €</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- 1. Approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2020 : Budget M14**

**VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.**

**DCM N° 2021-02-D003**

**7. Affectation des résultats de l'exercice 2020 : Budget M49 EAU.**

**Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Eric WEBER, Maire,**

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2020,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
- Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de clôture de 451 290.58 €
- Que l'excédent d'investissement cumulé est de 454 935.17 €.

**Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : Ligne 002 ⇨ 451 290.58 €.**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- 1. Approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2020 : Budget M49 EAU**

**VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.**

**DCM N° 2021-02-D004**

## **8. Compte de Gestion 2020 : Budget M14, M49 EAU.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve le Compte de gestion 2020 : BUDGETS M14 et M49 EAU

VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.

DCM N° 2021-02-D005

## **9. Défenses Extérieures Contre l'Incendie (D.E.C.E)-Contrôle des poteaux et des bouches d'incendie.**

- Adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes
- Lancement d'une (des) consultation(s) correspondante(s)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 (article 77) et le décret n°2015-235 du 27 février 2015, le SDIS a dû mettre en place un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Jusqu'à présent, le contrôle de ces poteaux d'incendie était réalisé par les pompiers du SDIS. Mais compte tenu de la réglementation susvisée qu'il faut désormais mettre en application, les communes (ou leurs intercommunalités si la compétence leur a été transférée) sont dans l'obligation de reprendre ce contrôle, qui, au travers du nouveau règlement du SDIS, a été allégé pour être porté à une périodicité de 3 ans au lieu de 1 an actuellement.

Monsieur le Maire ajoute qu'en complément, et afin que cette charge ne grève pas leurs finances et n'entraîne pas de nouvelles contraintes techniques, deux mesures sont proposées aux collectivités concernées (communes et intercommunalités) :

- d'une part, une baisse des cotisations du SDIS équivalente au plus au coût du contrôle annuel des poteaux (mise en place en 2019) ;
- d'autre part, la mise en place d'un groupement de commandes en vue de conclure des accords-cadres par lots, sur les 5 territoires de Moselle, afin d'optimiser et de réduire le coût de ces contrôles.

En effet, la mise en place d'un premier groupement de commandes a eu lieu en 2018, à travers un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 3 ans, pour chaque territoire, soit jusqu'au 01/08/2021. En sachant que les derniers bons de commandes s'exécuteront jusqu'au 31/12/2021. La démarche s'étant avérée concluante, ce nouveau groupement vise à renouveler ce dispositif pour les années à venir, à compter du 01/01/2022 et couvrant les années 2022, 2023 et 2024.

Monsieur le Maire précise que le nouveau groupement de commandes, qui sera mis en place pour le 01/01/2022, n'engendrera aucun frais pour les membres. En effet, le Département de la Moselle, tant au titre de la solidarité territoriale, qu'en qualité de propriétaire de poteaux d'incendie, prendra en charge à la fois les études, la constitution du cahier des charges pour les consultations des entreprises, les mesures de publicité qui y sont liées, ainsi que le suivi de la bonne exécution du marché par Moselle Agence Technique, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique pour créer un groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Moselle) et que le début des prestations sera fixé après la clôture du contrat actuel.

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. **AUTORISE** l'adhésion de la commune de Dabo au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie ;
2. **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie (jointe en annexe) ;
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie ;
4. **AUTORISE** le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
5. **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
6. **PRECISE** que les dépenses inhérentes au contrôle du parc d'hydrants seront inscrites aux budgets correspondants.

**VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.**

**DCM N° 2021-02-D006**

#### 10. Demande de subvention de l'Association des Parents d'Elèves DE LA Cité Erckmann Chatrian

L'association des parents d'élèves a pour objectif d'établir un dialogue permanent entre les différents partenaires de l'éducation.

Des enfants de notre commune fréquentent l'établissement. L'association mène plusieurs actions de front au rang desquelles on peut compter la participation financière aux sorties et voyages des classes de la 6ème à la terminale, divers achats de matériel...

Pour mener ces actions à bien, l'association sollicite l'aide des communes par l'intermédiaire d'une subvention de fonctionnement et d'équipement. Toute subvention accordée sera intégralement utilisée au bénéfice des élèves.

Information : Aucune subvention n'a été octroyée les années passées pour le fonctionnement de l'association. Les élèves ressortissants de la Commune sont répartis sur plusieurs établissements scolaires (à Phalsbourg et Sarrebourg).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. **Décide de ne pas octroyer de subvention à l'association des parents d'élèves de la cité Erckmann Chatrian en 2021**

**VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.**

**DCM N° 2021-02-D007**

#### 11. Divers et communications.

- **Eclairage Public** : les travaux de mise à niveau de l'éclairage public a démarré.
- **Conseil de Fabrique de La Hoube** : Un nouveau Conseil de Fabrique a été élu à la Hoube. Nous souhaitons beaucoup de succès aux nouveaux membres.
- **Ecole de Dabo** : Le groupement Simone Veil de Dabo a fait partie des établissements du Territoire, sous la menace d'une fermeture de classe. Plusieurs échanges constructifs avec l'inspection académique ont eu lieu ces dernières semaines. La sentence est tombée. Bonne nouvelle pour le site de Dabo : toutes les classes seront maintenues à la rentrée prochaine
- **Illuminations de la Commune** : M SCHLICHTER Hervé travaille sur le projet de l'illumination de différents points sur la commune, notamment pour la période de Noël et certains événements durant l'année. Une proposition sera présentée prochainement.
- **France Service** : Le service a été inauguré en présence de Monsieur le Préfet. France Services est désormais en fonction à la Poste de Dabo, avec un agent d'accueil supplémentaire. Une campagne de communication sera mise en place avec la Poste pour mettre en avant les services de l'Etat présents et accessibles à la Poste.

- **Travaux AEP sur la conduite d'amenée Mossig-Schleiff** : Démarrage de la Phase 4 PRO par le bureau SAFEGE qui va établir le dossier technique pour la demande de subventions et le lancement de l'appel d'offre du projet.

Séance levée à 21h15

Liste des élus présents	Signature
WEBER Eric, Maire	
LEHRER Marie-Reine, 1 <sup>ère</sup> Adjointe	
WILMOUTH Jean-Michel, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	
DILLENCHNEIDER Anne, 3 <sup>ème</sup> Adjointe	
GASSER Nicolas, 4 <sup>ème</sup> Adjoint	
BENTZ Muriel, 5 <sup>ème</sup> Adjointe	
ANTONI David, 6 <sup>ème</sup> Adjoint	
CHRISTOPH Viviane	
HUGUES Emilie	Exc.
LE MEUR Elisabeth	
BLAISE Murielle	
SPENGLER Christophe	
WOLFF Thierry	Exc.
SCHWALLER Lydie	
WEBER Didier	
KNOLL Sylvie	
CHEVRIER Franck	
DIEMER Hélène	
ZIMMERMANN Jérémy	
ZOTT Patrick	
KLEIN Angélique	
SCHWALLER Michel	
WEINSANDO-RUFFENACH Dominique	